municipalité de SAINT-JUDE

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 6 MAI 2025

MAIRE INITIALES GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE INITIALES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 6 mai 2025 à 20h03 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : Madame la conseillère Anolise Brault

Et messieurs les conseillers Francis Grégoire
Richard Hébert
Sylvain Lafrenaye

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présent Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière - trésorière.

Madame la conseillère Jacynthe Potvin est absente.

Monsieur le conseiller Pierre Letendre est également absent.

1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1.02 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil.

2025-05-085

2.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2025 et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Anolise Brault

ET résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

Ordre du jour

1.0 Ouverture de la séance

1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance ;

1.02 Période de questions ;

2.01 Administration générale

2.01 Adoption de l'ordre du jour ;

2.02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 avril 2025 ;

2.03 Adoption des comptes à payer ;

2.04 Dépôt du bilan au 30 avril 2025 ;

2.05 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 570-2025 concernant la circulation des camions et véhicules-outils dans la municipalité de Saint-Jude ;

2.06 Agente Service Client - Embauche ;

2.07 Techni-consultant – Offre de service – Mandat ;

2.08 Techni-consultant – Offre de service – Mandat ;

3.0 Sécurité publique

3.01 Congrès annuelle de l'association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Inscription ;

3.02 Priorité d'actions locales – 2025-2026 – Prendre acte ;

4.0 Transport

4.01 Rapiéçage – Appel d'offre – Mandat ;

4.02 Fauchage et débroussaillage – Appel d'offre – Mandat ;

4.03 Lignage – Appel d'offre – Mandat ;

4.04 Abat-Poussière – Offre de service – Mandat ;

5.0 Hygiène du milieu

Aucun point à l'ordre du jour

6.0 Santé et bien-être

Aucun point à l'ordre du jour

7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement

7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de février 2025 ;

7.02 Demande de dérogation mineure – lot 6 551 031 ;

8.0 Loisirs et Culture

8.01 Jeux parc du centre communautaire – Achat ;

9.0 Affaires diverses

9.01 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Proclamation ;

9.02 Vente de garage – Autorisation ;

9.03 Toilettes mobiles – Autorisation ;

9.04 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

10.0 Période de questions

11.0 Rapport des élus – Information

12.0 Clôture de la séance

2025-05-086 **2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 1er avril 2025 ;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Richard Hébert

ET résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 1er avril 2025 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-087 **2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE AVRIL	
Salaires nets	35 503.00$
Comptes du mois déjà payés	116 312.51$
Comptes du mois à payer	64 881.68$
TOTAL	**216 697.19$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 30 MARS 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 30 mars 2025.

2025-05-088 **2.05 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 570-2025 CONCERNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

Avis de motion est par la présente donné par Anolise Brault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 570-2025 concernant la circulation des camions et des véhicules-outils.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, Anolise Brault dépose une copie du projet de règlement 570-2025 concernant la circulation des camions et des véhicules-outils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-089 **2.06 AGENTE SERVICE CLIENT – REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE l'agente de service client est en absence prolongée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :
DE PROCÉDER à l'embauche temporaire de Mme Isabelle Rossignol au poste d'agente de service client.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-090 **2.07 OFFRE DE SERVICE – TECHNI-CONSULTANT – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçu par la firme Techni-Consultant dans le cadre du dépôt de projet Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin d'adhérer à la subvention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Techni-Consultant afin d'élaborer le plan d'action et gérer les appels d'offres selon les projets déposer et d'en défrayer les frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-091 **2.08 OFFRE DE SERVICE – TECHNI-CONSULTANT – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçu par la firme Techni-Consultant dans le cadre du dépôt de la programmation sur la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) afin d'adhérer à la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Techni-Consultant afin d'élaborer la programmation et planifier les travaux requis selon les priorités et d'en défrayer les frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-05-092 **3.01 CONGRÈS ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC (AGSICQ) – INSCRIPTION**

ATTENDU QUE l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec organisera son congrès annuel du 14 au 17 juin 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'opinion selon laquelle la participation du directeur du Service de sécurité incendie est dans l'intérêt de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER monsieur Richard Hébert, directeur du Service de sécurité incendie, à participer au congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui se tiendra à Trois-Rivières du 14 au 17 juin 2025 ;

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Il est également RÉSOLU :

DE FACTURER la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, selon l'entente en vigueur, afin de partager à parts égales, les dépenses totales autorisées pour la participation de monsieur Richard Hébert au congrès annuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-093

3.02 PRIORITÉ D'ACTIONS LOCALES – 2025-2026 – PRENDRE ACTE

CONSIDÉRANT le dépôt des priorités d'actions locales en matière de sécurité publique pour les municipalités membres de la MRC des Maskoutains et ce, pour les années 2025-2026 et adoptées par le comité de Sécurité publique lors de sa séance tenue le 26 février 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Sécurité publique formulée lors de la réunion du 26 février 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE des priorités d'action locales en matière de sécurité publique pour les années 2025-2026 pour les municipalités membres de la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.0 TRANSPORT

2025-05-094

4.01 APPEL D'OFFRE - RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation de soumissions, des prix ont été demandés pour des travaux de rapiéçage mécanisé d'asphalte ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 10 avril 2025 en présence des responsables de la Municipalité de Saint-Jude et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis de la Municipalité de Saint-Jude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat de rapiéçage d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit à Vallières Asphalte Inc. au coût de 188,84$ / tonne

QUE la présente résolution fait office de contrat entre les parties.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des routes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-095

4.02 APPEL D'OFFRE – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation de soumissions, des prix ont été demandés pour le fauchage de levée de fossé et débroussaillage;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 10 avril 2025 en présence des responsables de la Municipalité de Saint-Jude et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis de la Municipalité de Saint-Jude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat de fauchage et débroussaillage au plus bas soumissionnaire conforme soit à Entreprise MMR Turcotte Inc au coût de 10 347.75$ pour trois (3) levée.

QUE la présente résolution fait office de contrat entre les parties.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des routes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-096

4.03 APPEL D'OFFRE - LIGNAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation de soumissions, des prix ont été demandés pour des travaux de lignage;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 10 avril 2025 en présence des responsables de la Municipalité de Saint-Jude et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis de la Municipalité de Saint-Jude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat de lignage au plus bas soumissionnaire conforme soit à Lignage Maska au coût de 12 037.75$.

QUE la présente résolution fait office de contrat entre les parties.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des routes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-097

4.04 OFFRE DE SERVICE – ABAT-POUSSIERE – MANDAT

CONSIDÉRANT la soumission de Multi-Routes inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2025 dans son offre du 16 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER l'entreprise Multi Routes selon les conditions énoncées à la soumission du 16 avril 2025 soit environ 15 000 litres au coût de 0.399$/litre pour le chlorure de calcium 35% liquide épandu.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des routes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE AVRIL 2025

La directrice générale et greffière trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois d'avril 2025.

2025-05-098

7.02 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 6 551 031

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 551 031 a présenté la demande de dérogation mineure 2025-1008 à l'effet de lui permettre ;

- Les cases de stationnements sont proposées en cours avant alors qu'elles ne sont autorisées que dans les cours latérales et arrière en vertu de l'article 9.4.1 (aire de stationnement accessoire à un usage résidentielle) ;

- Le rapport espace bâti/terrain excède de .04% la superficie maximale autorisée de 30% en vertu de la grille des usages principaux et des normes ;

- La superficie des ouvertures en façade secondaire est de 23.7% alors que la superficie devrait totaliser un minimum exigé de 50%.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 14 avril 2025 concernant la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a remarqué sur le plan fourni par le propriétaire, une servitude de passage d'Hydro-Québec et de Télébec au-dessus des cases de stationnements ;

ATTENDU QU'un avis public de la présente séance a été donné le 17 avril 2025 informant tous les contribuables de leur droit de se faire entendre sur la présente demande lors de la séance du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal ACCEPTE la demande de dérogation mineure 2025-1008 ;

ASSUJETTI la dérogation mineure 2025-1008 conditionnellement au fait que le propriétaire doit fournir une confirmation écrite d'un professionnel confirmant la servitude de passage aérien d'Hydro-Québec et de Télébec qui permet l'établissement de stationnement dans cette même servitude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.0 LOISIRS ET CULTURE

2025-05-099

8.01 JEUX DU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACHAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme *Fonds de développement Rurale* 2025, nous avons acquis de nouveaux modules de jeux en remplacement du jeu désuet et brisé ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces jeux nécessite une installation professionnelle dans le but d'en assurer la garantie ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation hivernale de la patinoire et que le conseil est d'avis d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure en saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RESOLU :

DE PROCEDER l'octroi du contrat pour l'installation des jeux a Groupe Lavallée et de procéder à l'achat de deux (2) paniers de basketball.

Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 59 13205 000 « surplus affecté – jeux et chemins »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9.0 AFFAIRES DIVERSES

2025-05-100

9.01 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RESOLU :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ET DE SOULIGNER cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-101 **9.02 VENTE DE GARAGE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser le recyclage et la réutilisation des objets plutôt que de les jeter systématiquement;

CONSIDÉRANT l'engagement du conseil municipal en faveur de cette initiative;

CONSIDÉRANT QUE les ventes de garage offrent une opportunité précieuse de prolonger la durée de vie des objets;

CONSIDÉRANT l'appréciation des citoyens à l'égard des journées dédiées aux ventes de garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'OFFICIALISER la tenue de trois (3) fins de semaine cette année où les citoyens pourront organiser des ventes de garage sans nécessiter un permis, soit avant la collecte des gros rebuts. À chaque année, les dates seront communiquées aux citoyens via différents canaux de communication de la municipalité;

ET d'ajouter pour cette année, la fin de semaine du 10 et 11 mai, 5 et 6 juillet et 11,12 et 13 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-102 **9.03 TOILETTES MOBILES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le parc Elphège-Filiatrault est fortement utilisé pendant la saison estivale et que plusieurs jeunes familles et cyclistes utilisent également les installations ;

CONSIDÉRANT QUE le parc du Centre est grandement utilisé pendant la saison estivale et que plusieurs jeunes familles et plaisanciers utilisent également les installations ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain au garage municipal est utilisé pendant la saison estivale pour le déroulement des parties de soccer et que les spectateurs et les joueurs utilisent également les installations ;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ne sont pas accessibles près de ces installations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'INSTALLER une (1) toilette chimique au parc Elphège-Filiatrault
D'INSTALLER une (1) toilette chimique au parc du Centre communautaire
D'INSTALLER une (1) toilette chimique au garage municipal

D'AUTORISER la directrice générale, à procéder à la location de trois (3) toilettes mobiles auprès de la compagnie *Les cabinets Maska* pour une période d'environ cinq (5) mois. Le coût total pour cinq (5) mois est d'environ 5 500$, taxes en sus, incluant l'installation et la désinstallation des toilettes ainsi qu'un distributeur de mousse antiseptique pour chaque toilette.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2025 et sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 Entretien et réparation du parc».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2025-05-103

9.04 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE — RECONNAISSANCE *MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS* (MAE).

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

DE CONFIRMER que les nommées madame Kim Martin-Blais et madame Anolise Brault au dossier soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Municipalité à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;

ET QUE la Municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature Municipalité amie des enfants ;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants. Ex. : Organiser un événement de lancement, une campagne de communication, faire l'annonce lors du conseil municipal ;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;

4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;
5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

2025-05-104

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Annick Corbeil,
Maire

Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière